



Tacite prolongation et vente du fonds de commerce

Par **Alicia Bauche**, le **18/09/2018** à **16:18**

Bonjour

Je suis locataire d'un bail commercial signé le 01 mars 2007 et actuellement en tacite prolongation car je souhaite arrêter mon activité sans être engagée sur une période triennale. Or j'ai actuellement la possibilité de vendre mon fonds de commerce au lieu de faire une cessation d'activité. Je n'en ai pas encore parlé à mon propriétaire car je m'apprêtais à lui signifier mon congé par acte d'huissier avant le 31 décembre 2018.

Dans les textes peut-il m'empêcher de vendre mon fonds? Car il a tout intérêt à avoir un nouveau locataire..

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement